

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LETTRE ENCYCLIQUE  
DE NOTRE TRÈS-SAINTE PÈRE LE PAPE GREGOIRE XVI  
A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques.  
SUITE ET FIN.

A nos vénérables frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques,  
GREGOIRE XVI PAPE.  
VÉNÉRABLES FRÈRES, Salut et Bénédiction Apostolique.

Or, parmi ces Sectaires ainsi frustrés dans leur attente et recomptant dans leur esprit chagrin les sommes immenses dépensées à éditer leurs Bibles et à les répandre sans aucun résultat, il s'en est trouvé naguère qui ont ourdi leurs trames sur un nouveau plan, se proposant pour but d'atteindre, comme par une première attaque, les âmes des habitants de l'Italie et des citoyens de notre propre Ville. Il nous est prouvé, par des mes-ages et des documents reçus il y a peu de temps, que des hommes des sectes diverses se sont réunis l'an dernier à New-York, en Amérique, et le jour d'avant les Ides de Juin, ont formé une nouvelle Association, dite de l'Alliance Chrétienne, destinée à recevoir dans son sein des membres de tout pays et de toute nation, et à se fortifier par l'adjonction ou l'affiliation d'autres Sociétés établies pour lui venir en aide, dans le but commun d'inculquer aux Romains et aux autres peuples de l'Italie, sous le nom de liberté religieuse, l'amour insensé de l'indifférence en matière de Religion. Car ils avouent que depuis un grand nombre de siècles les institutions de la nation Romaine et Italienne sont d'un si grand poids, que rien de grand ne s'est produit dans le monde qui n'ait eu son principe de cette Ville-mère; ce qu'ils n'attribuent pas à l'établissement en ces lieux, par la disposition du Seigneur, du Siège suprême de Pierre, mais à certains restes de l'antique domination des Romains, persistants dans la puissance que Nos Prédécesseurs ont usurpée, disent-ils. C'est pourquoi, comme ils ont résolu de gratifier tous les peuples, sous le nom de liberté de conscience, de la liberté de l'erreur, d'où coule, à leur avis, comme de sa source, pour l'accroissement de la prospérité publique, la liberté politique, ils croient ne rien pouvoir si, d'abord, ils n'avancent leur œuvre auprès des citoyens Italiens et Romains, dont l'autorité et l'action sur les autres peuples leur serait ensuite un secours tout-puissant. Et ils comptent atteindre aisément ce premier résultat, tant d'Italiens séjournant dans les diverses parties de la terre, d'où un grand nombre reviennent à la patrie, parmi lesquels beaucoup, ou spontanément enflammés du goût des choses nouvelles, ou corrompus dans leurs mœurs, ou en proie à la misère, sont déterminés sans beaucoup de peine à donner leur nom à l'Association nouvelle ou du moins à lui vendre leur concours à prix d'argent. Ils emploient donc tous les moyens pour que leurs Bibles vulgaires et corrompues soient portées jusques dans Rome, et mises clandestinement entre les mains des Fidèles par les mains de ces hommes de toutes parts ramassés, qui distribuent avec elles, afin d'aliéner l'esprit des lecteurs de l'obéissance à l'Eglise et à ce Saint-Siège, les livres et les libelles les plus détestables, ou composés par ces Italiens, ou traités d'autres auteurs, entre lesquels ils recommandent particulièrement l'Histoire de la Réforme de Merle d'Aubigné, et les Mémoires sur la Réforme en Italie de Jean Cric. Du reste, on peut se faire une idée de ce que peuvent être tous ces écrits, d'après ce Statut de l'Association, relatif aux réunions particulières de certains Associés pour le choix des livres, qui défend d'admettre jamais dans ces assemblées deux membres appartenant à la même secte religieuse.

Aussitôt que ces choses Nous ont été rapportées, Nous n'avons pu que nous affliger profondément en considérant le péril préparé par les Sectaires à la pleine sûreté de la très sainte Religion, non seulement dans les lieux éloignés de Rome, mais jusqu'au centre même de l'unité Catholique. Car bien qu'on ne puisse avoir aucune crainte de voir jamais défaillir le Siège de Pierre sur lequel a été déposé par le Christ, notre Seigneur, l'invincible fondement de son Eglise, il ne Nous est pas permis cependant de négliger la défense de son autorité, et l'office même du Suprême Apostolat Nous rappelle sans cesse le compte rigoureux que demandera de Nous le divin Prince des Pasteurs pour l'ivraie croissant avec plus d'abondance dans le Champ du Seigneur, si l'homme ennemi a pu en répandre la semence pendant Notre sommeil, et pour le sang de brebis confiées à Notre garde, si c'est par notre faute qu'elles ont péri.

A ces causes, plusieurs Cardinaux de la Sainte-Eglise Romaine ayant été réunis en Conseil, et toute l'affaire ayant été gravement et mûrement pesée,

de leur avis, nous avons résolu d'adresser à vous tous, vénérables frères, cette Lettre par laquelle et Nous condamnons de nouveau, en vertu de l'autorité Apostolique, toutes les susdites Sociétés Bibliques déjà réprouvées par nos Prédécesseurs, et de même, par le jugement de notre Suprême Apostolat, nous réprouvons nominativement et nous condamnons l'Association nouvelle ci-dessus désignée de l'Alliance Chrétienne, constituée l'an dernier à New-York, ainsi que toutes les Sociétés du même genre qui déjà se seraient unies ou qui s'uniraient dans la suite à cette Association. Qu'il soit donc connu de tous que ceux-là seront devant Dieu et devant l'Eglise coupables d'un crime très grave qui oseraient donner leur nom ou prêter leur aide à quelque une desdites Sociétés, ou qui les favoriseraient d'une manière quelconque. Nous confirmons en outre et Nous renouvelons par notre Autorité Apostolique les prescriptions rappelées plus haut et déjà depuis longtemps promulguées sur la publication, la propagation, la lecture et la conservation des livres de l'Ecriture sacrée traduits en langues vulgaires: quant aux autres ouvrages, quels qu'en soient les auteurs, Nous vous rappelons, pour l'instruction de tous, qu'on doit se tenir aux Règles générales et aux Décrets de nos Prédécesseurs placés en tête de l'Index des livres prohibés; et que non seulement on doit se garder des livres nominativement indiqués dans ce même Index, mais encore de tous ceux dont il est question d'une manière générale dans lesdites proscriptions.

Pour Vous, Vénérables Frères, appelés à partager Notre sollicitude, nous vous recommandons vivement, dans le Seigneur, d'annoncer et d'expliquer, selon les lieux et les temps (*oro loco et tempore*), aux peuples confiés à votre charge pastorale, ce jugement Apostolique et nos présents commandements, et de faire tous vos efforts pour éloigner les brebis fidèles de la susdite Association de l'Alliance Chrétienne, et de toutes celles qui lui viennent en aide, ainsi que des autres Sociétés Bibliques et de tout rapport avec les unes ou avec les autres. D'après cela, ce sera à vous d'ôter des mains des fidèles soit les Bibles traduites en langue vulgaire, publiées contrairement aux sanctions ci-dessus rappelées des Pontifes Romains, et de plus, de veiller à ce que, par vos avertissements et par votre autorité, les fidèles apprennent quels pâturages ils doivent regarder comme salutaires, les quels comme nuisibles et mortels: *Monitis et auctoritate vestra edoceantur quod pabuli genus sibi salutare, quod noxium ac mortiferum ducere debeant.* Cependant, appliquez-vous chaque jour davantage, Vénérables Frères, à la prédication de la parole de Dieu, soit par Vous-mêmes, soit par les Cures ayant charge d'âmes dans chaque Diocèse, et par les autres Ecclésiastiques propres à cette fonction; veillez avec une vigilance toute particulière sur ceux-là surtout qui sont chargés d'expliquer publiquement l'Ecriture Sacrée, afin qu'ils s'acquittent soigneusement de leur office, selon la portée de leurs auditeurs, et aussi afin qu'aucun d'eux n'ait l'audace d'expliquer et d'interpréter les Divines Lettres d'une manière contraire, sous quelque rapport que ce soit, à la tradition des Pères ou en dehors du sens de l'Eglise catholique. Enfin, de même que le propre d'un bon Pasteur est non seulement de protéger et de nourrir les brebis qui restent près de lui, mais encore de courir à la recherche de celles qui se sont écartées au loin et de les ramener au bercail, de même Votre devoir et le Nôtre sera d'employer toutes les forces de l'amour pastoral pour faire reconnaître, par la grâce de Dieu, la gravité de leur péché à tous ceux qu'auraient pu séduire les sectaires ci-dessus désignés et les propagateurs de mauvais livres, afin qu'ils expient leur faute par le remède d'une salutaire pénitence. Votre sollicitude pastorale ne doit pas même négliger les séducteurs de ces malheureux ni les maîtres eux-mêmes de l'impunité; quoique leur iniquité soit plus grande, nous ne devons pas nous abstenir de procurer avec ardeur leur salut par toutes les voies et moyens en notre pouvoir.

Du reste, Vénérables Frères, nous demandons une vigilance plus particulièrement active contre les embûches et les tentatives des Associés de l'Alliance Chrétienne, à ceux de votre Ordre qui régissent les Eglises situées en Italie ou dans les lieux que les Italiens fréquentent plus souvent et en plus grand nombre, mais surtout dans les limitrophes et partout où se trouvent des marchés et des ports d'où le passage en Italie est plus fréquent. Les Sectaires s'efforçant d'exécuter leurs desseins dans ces lieux-là même, c'est surtout aux Evêques de ces lieux de travailler ardemment avec Nous à déjouer, par le secours du Seigneur, leurs machinations.

Vos efforts et les nôtres auront, nous n'en doutons pas, l'appui des Puissances civiles, particulièrement des très hauts et très puissants Princes de

Italie, soit à cause de leur zèle pour la conservation de la Religion Catholique, soit parce que leur agresse ne pourra s'empêcher de reconnaître qu'il importe beaucoup à la chose publique de faire échouer les projets des Sectaires. Il est constant, en effet, et l'expérience des temps passés ne le prouve que trop, que l'indifférence en matière de religion, propagée par les Sectaires sous le nom de liberté religieuse, est la voie la plus sûre pour retirer les peuples de la fidélité et de l'obéissance qu'ils doivent aux Princes. Et les nouveaux Associés de l'Alliance Chrétienne ne s'en cachent pas, car bien qu'ils protestent n'avoir aucun dessein d'exciter des séditions civiles, ils se vantent pourtant de donner à l'Italie ce qu'ils appellent la liberté politique, fruit inévitable, suivant eux, de cette prétendue liberté de conscience qui consiste à faire de chaque individu le souverain interprète de la Bible.

Levons tous ensemble nos mains à Dieu, Vénérables Frères; là est notre premier et notre plus grand appui; confions Lui notre cause, la cause de tout le troupeau et de son Eglise en d'humbles et ferventes prières; invoquons aussi la très-pieuse intercession de Pierre, le Prince des Apôtres, de tous les autres Saints, et surtout de la très-Bienheureuse Vierge Marie, à qui il a été donné d'exterminer toutes les hérésies dans tout l'univers.

En finissant, et comme un gage de notre ardente charité, Nous donnons affectueusement et avec effusion de cœur notre Bénédiction Apostolique à Vous tous, Vénérables Frères, et à tous les Clercs ainsi qu'à tous les Fidèles laïques confiés à vos soins.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le jour d'après les Nones de Mai MCCCCLXII, de Notre Pontificat l'an quatorzième.

GREGOIRE XVI PAPE.

Le programme du collège de l'Assomption, que nous publions aujourd'hui, peut donner une idée des améliorations qui ont été introduites dans son système d'éducation. On nous a observé aussi que plusieurs musiciens avaient exécuté durant les exercices littéraires de ce collège, plusieurs pièces qui faisaient honneur à leur talent et à leur bon goût. Ce qui en relevait encore le prix c'est que cette bande de musique s'était organisée d'elle-même pour rendre les exercices plus solennels et délasser les esprits de la sécheresse des matières classiques par des accords mélodieux. Honneur donc à ceux qui savent faire un si bel usage de leur talent. Honneur aux Canadiens qui font de si nobles efforts pour encourager et faire aimer l'éducation.

Histoire du Canada analysée par les élèves.

Histoire Romaine, do do

Histoire des Croisades, do do

Voyage de Gêramb, do do

Histoire des Empereurs et du bas-empire, do do

Histoire moderne jusqu'à nos jours.

Analogie de la fable avec l'histoire sacrée.

Histoire du peuple de Dieu.

Histoire des Divinités du Paganisme.

Histoire profane.

Géographie: En Elémens et Syntaxe, premiers rudimens de la géographie, avec la géographie étendue répondant aux histoires particulières de ces deux classes.—En Méthode, géographie dans toute son étendue.—En Belles-Lettres, géographie comprenant les faits principaux qui ont eu lieu dans chaque lieu.

Grammaire latine, française, anglaise réduite en pratique par des exercices journaliers.

L'Anglais s'enseigne dans toutes les classes.

Belles-Lettres, Philosophie, mathématiques, physique, etc. etc.

Arithmétique dans toutes ses branches et la tenue des livres simple et composée.

#### DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

AU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

Belles-Lettres.

Prix d'Excellence.—Albert Lacombe.

1er accessit.—Camille Piché,—2<sup>e</sup>. Urgel Archambault.

Amplification Française, 1er. prix.—Louis Lesage,—2<sup>d</sup>. Théophile Juneau A. Lacombe,—3<sup>e</sup>. U. Archambault.

1er. accessit.—Alexandre Archambault,—2<sup>d</sup>. Uldaric Duprat.

Amplification Latine, 1er. prix.—C. Piché,—2<sup>d</sup>. U. Duprat.

1er. accessit.—Urgel Desmarais, U. Archambault,—2<sup>d</sup>. A. Archambault,—3<sup>d</sup>. Guillaume Mount.

Version, 1er. prix.—U. Desmarais,—2<sup>d</sup>. C. Piché.

1er. accessit.—U. Archambault,—2<sup>d</sup>. U. Duprat, A. Lacombe,—3<sup>e</sup>. A. Archambault.

Vers Français, 1er. prix.—C. Piché,—2<sup>d</sup>. U. Duprat.

1er. accessit.—U. Archambault,—2<sup>d</sup>. A. Lacombe,—3<sup>e</sup>. L. Lesage.

Vers Latins, 1er. prix.—C. Piché,—2<sup>d</sup>. A. Lacombe.

1er. accessit.—U. Duprat, U. Archambault,—2<sup>d</sup>. U. Desmarais,—3<sup>e</sup>. O. Désorcy.

Prix de Belles-Lettres.—O. Désorcy.

Accessit.—G. Mount.

Prix de Géographie.—A. Lacombe.

1er. accessit.—U. Archambault.—2<sup>d</sup>. U. Duprat,—3<sup>e</sup>. L. Lesage.

Versification et Méthode.

Excellence, 1er. prix.—Zéphirin Poulin,—2<sup>d</sup>. Théophile Michon.

Accessit.—François Biron.

Version, 1er. prix.—Z. Poulin,—2<sup>d</sup>. T. Michon.

1er. accessit.—Joseph Bricot, F. Biron,—2<sup>d</sup>. Siméon Morin, Henri Morin,—3<sup>e</sup>. Jérémie Laporte,—1<sup>e</sup>. Florent Bourgeau.

Thème Latin, 1er. prix.—T. Michon,—2<sup>d</sup>. Z. Poulin.

1er. accessit.—F. Biron,—2<sup>d</sup>. J. Bricot,—3<sup>e</sup>. Jean-Marie Lapierre.

Vers Latins, 1er. prix.—George St. Amant,—2<sup>d</sup>. J. Bricot, J. M. Lapierre,—F. Biron.

1er. accessit.—Z. Poulin,—2<sup>d</sup>. Solomon Théberge,—3<sup>e</sup>. T. Michon.

Analyse de l'histoire des Empereurs et du Bas-Empire, prix.—S. Morin.

1er. accessit.—T. Michon, J. M. Lapierre,—2<sup>d</sup>. F. Bourgeau,—3<sup>e</sup>. Joseph Goguet, S. Théberge.

Mythologie, prix.—S. Théberge.

1er. accessit.—Olivier Beaudry,—2<sup>d</sup>. H. Morin,—3<sup>e</sup>. Octave Renaud.

Géographie, prix.—J. Bricot.

1er. accessit.—François Bricot,—2<sup>d</sup>. Z. Poulin,—3<sup>e</sup>. J. Laporte.

Histoire Moderne, prix.—T. Michon.

1er. accessit.—S. Morin, J. M. Lapierre,—2<sup>d</sup>. F. Biron.

Syntaxe.

Excellence, prix.—Léon Beauheu.

Accessit.—Furmin Dugas.

Version, 1er. prix.—L. Beaulieu,—2<sup>d</sup>. Dieu-Donné Bérard.

1er. accessit.—Pierre Vaillant, Ludger Lebanc,—2<sup>d</sup>. Désiré Clément, Joseph Chevalier, Anselme Pâquet,—3<sup>e</sup>. F. Dugas, François-Xavier Laurendeau.

Thème, 1er. prix.—P. Vaillant,—2<sup>d</sup>. F. Dugas, D. Clément.

1er. accessit.—F. X. Laurendeau,—2<sup>d</sup>. A. Pâquet, L. Beaulieu,—3<sup>e</sup>. Pierre Maroët,—4<sup>e</sup>. J. Chevalier.

Histoire Romaine, prix.—L. Beaulieu, F. Dugas.

1er. accessit.—A. Pâquet,—2<sup>d</sup>. P. Vaillant.

Histoire Profane, prix.—Joseph F. Roy, Louis Sylvestre.

1er. accessit.—L. Leblanc,—2<sup>d</sup>. Côme Alain,—3<sup>e</sup>. F. X. Laurendeau.

Elémens.

Excellence, prix.—Narcisse Casabon.

Accessit.—Alexis Charbonneau.

Version, 1er. prix.—Aimé Fauteux, A. Charbonneau, François Bleau,—2<sup>d</sup>. Joseph Latour.

1er. accessit.—Olivier Laurendeau,—2<sup>d</sup>. Pierre Beaulieu, Henri Weekes,—3<sup>e</sup>. Evangeliste Codaire, George Lesage, Thélesphore Chagnon, Urie Laporte,—4<sup>e</sup>. Eucher Cloutier, Edouard Lebanc.

Thème, 1er. prix.—T. Chagnon,—2<sup>d</sup>. U. Laporte, A. Charbonneau.

1er. accessit.—Sémolin Boulet,—2<sup>d</sup>. A. Fauteux,—3<sup>e</sup>. E. Codaire, E. Cloutier.

Histoire Sacrée, prix.—A. Fauteux.

1er. accessit.—J. Latour, T. Chagnon,—2<sup>d</sup>. H. Weekes,—3<sup>e</sup>. Maximo Barrette.

Grammaire, prix.—Joseph Lafontaine.

1er. accessit.—Nazaire Piché,—2<sup>d</sup>. Hyacinthe Latrémouille.

Cours Français.

Orthographe, 1er. prix.—Aristide Cloutier,—2<sup>d</sup>. Daniel Forest.

1er. accessit.—Odilon Dufort,—2<sup>d</sup>. George Champagne,—3<sup>e</sup>. Siméon Burne.

Histoire du Canada, 1er. prix.—Nazaire Casabon, A. Cloutier,—2<sup>d</sup>. D. Forest, O. Dufort.

1er. accessit.—Norbert Perrault,—2<sup>d</sup>. Anaric Picard,—3<sup>e</sup>. Antime Chartier, N. Forest, Léon Foisy.

Arithmétique, 1<sup>ère</sup>. division, prix.—Charles Giroux.

Accessit.—Henri Harnois, George Champagne, Joseph Bousquet.

2<sup>e</sup>. division, prix.—N. Forest.

1er. accessit.—S. Burne, François Forest, Antoine Ledou, Odilon Garnot,—2<sup>d</sup>. A. Cloutier.

3<sup>e</sup>. division, prix.—L. Foisy, D. Forest.

Accessit.—A. Chartier, T. Chagnon, Damien Poirier.

4<sup>e</sup>. division, prix.—Joseph Maturin, Norbert Perrault, Eustache Plante.

Accessit.—Thomas Brien, N. Casabon.

5<sup>e</sup>. division, prix.—Charles Faribault, Amable Jetté.

Accessit.—Roch Peltier, Barthélemi Rocher.

Tenue des Livres, 1er. prix.—Henri Harnois,—2<sup>d</sup>. T. Chagnon, O. Garnot.

1er. accessit.—N. Perrault, A. Picard,—2<sup>d</sup>. N. Casabon, D. Forest,—3<sup>e</sup>. J. Bousquet.

Cours Anglais, 1<sup>ère</sup>. division, Version et Thème Anglais, 1er. prix.—O. Garnot,—2<sup>d</sup>. J. Bousquet.

1er. accessit.—H. Harnois,—2<sup>d</sup>. T. Chagnon.

Grammaire, 1er. prix.—T. Chagnon,—2<sup>d</sup>. H. Harnois.

1er. accessit.—O. Garnot,—2<sup>d</sup>. J. Bousquet.

Orthographe, 1er. prix.—O. Garnot,—2<sup>d</sup>. J. Bousquet.

1er. accessit.—H. Harnois,—2<sup>d</sup>. T. Chagnon.

Lecture, 1er. prix.—T. Chagnon,—2<sup>d</sup>. O. Garnot.

1er. accessit.—H. Harnois,—2<sup>d</sup>. J. Maturin.

Écriture, 1er. prix.—O. Garnot,—2d. J. Bousquet.  
 1er. accessit.—H. Harnois,—2d. T. Chagnon.  
 2e. division, Orthographe, prix.—A. Jetté.  
 1er. accessit.—A. Ledoux,—2d. Louis Armstrong.  
 Lecture, prix.—A. Jetté.  
 1er. accessit.—A. Ledoux,—2d. L. Armstrong.  
 Écriture, prix.—L. Armstrong.  
 1er. accessit.—A. Ledoux,—2d. A. Jetté.  
 3e. division, Orthographe, prix.—C. Faribault.  
 1er. accessit.—Gustave Raymond,—2d. Laurent Raymond.  
 Lecture.—C. Faribault.  
 1er. accessit.—G. Raymond,—2d. L. Raymond.  
 Écriture, prix.—L. Raymond.  
 1er. accessit.—G. Raymond,—2d. C. Faribault.



BULLETIN.

Départ de l'évêque Fitzpatrick.—Nouvelles politiques.—Nécessité des communautés religieuses.

Nos lecteurs trouveront aujourd'hui, dans les annonces, le quatrième d'ouvertures de classes au Collège de l'Assomption.

Mgr. Fitzpatrick que nous avons l'avantage de posséder en cette ville, depuis quelques jours, est parti pour Boston dimanche soir. Il avait officié paré à la grand'messe de la Cathédrale.

On nous apprend que Lepage accusé de complicité dans l'incendie du palais de justice, et qui s'était sauvé aux Etats-Unis, a été remis aux autorités de ce pays; il est arrivé, samedi soir, en cette ville et a immédiatement été logé en prison.

Le grand jury a rejeté l'indictement contre le juge de paix Dyde qui, comme l'on sait, avait été accusé du meurtre de l'infortuné Champoux, dont on se rappelle la triste mort durant la dernière élection.

La sécurité publique et le maintien des bonnes mœurs n'exigent pas moins des maisons de charité que la justice et l'équité, dont nous avons parlé dans notre dernière feuille. En vérité, croit-on que le pauvre pourra résister à la tentation de voler, quand il sera dans l'extrême nécessité? l'expérience est là pour prouver le contraire. Vous moraliserez tout à votre aise, vous intimiderez, vous punirez, vous châtiez; mais tous ces moyens seront inefficaces devant le besoin. Il y a plus, nous savons que la charité légale même en Angleterre, a été impuissante à prévenir les maux qui résultent de toutes ces nouvelles utopies philanthropiques. Personne n'ignore à quelle exécrable extrémité y est arrivé le paupérisme et la différence qu'il y a entre la condition du pauvre actuel et celui d'autre fois. On se rappelle les mots sublimes du comte de Montalembert sur ce sujet pour faire comprendre la différence qu'il y a entre le paupérisme et la pauvreté. Aussi quel triste état de chose cette différence a amené dans le nombre des crimes et des coupables! Aujourd'hui il suffit de consulter les registres publics pour se convaincre de l'impouvantable progression que ces beaux systèmes de charité ont amené dans le nombre des criminels. On nous dira peut-être que nous prenons le langage de ces bons vieux qui ne tarissent point, quand il s'agit de censurer les mœurs de nos jours, en les comparant avec celles de leur jeunesse. Nous voudrions pouvoir en convenir, mais le petit tableau suivant que nous empruntons à un auteur qui avait fait une étude toute particulière sur ce sujet, prouve malheureusement trop évidemment le contraire. Cet auteur démontre que dans chaque période de vingt ans, pendant que la population, en Angleterre, augmente dans la proportion de cent à cent vingt-cinq, le nombre des criminels doit s'élever de cent à trois cents: que puis-qu'en 1805, il était de quatre mille six cents, il devait être en 1825 de quatorze mille, en 1845 de quarante-deux mille et ainsi de suite, dit-il, jusqu'à ce que le nombre de gens à pendre fût plus nombreux que ceux qui étaient intéressés à le faire, et que bientôt il serait nécessaire que tout le monde se mît en œuvre. Ces assertions n'étaient que le résultat de règles de trois appliquées au nombre relatif des habitants et à celui des criminels en 1755, comparés à ceux de 1785 et au nombre existant en 1785, comparé à celui de 1805. Voici le tableau:

	Nombre total de 5 années.	année commune,
1765 à 1769. . . . .	2,547 accusés . . . . .	509
1785 à 1789. . . . .	8,050 . . . . .	1,610
1805 à 1809. . . . .	23,432 . . . . .	4,686
1810 à 1814. . . . .	30,613 . . . . .	6,122
1815 à 1819. . . . .	58,642 . . . . .	11,748
1820 à 1824. . . . .	65,026 . . . . .	13,005
1825. . . . .		14,437

1826. . . . . 16,147

Nous espérons bien que de si terribles résultats feront enfin ouvrir les yeux et qu'on comprendra qu'il faut, aux besoins des pauvres, autre chose que des charités systématiques. Il faut pourtant convenir, que malgré de si funestes épreuves, le parlement anglais s'imagine pouvoir encore arrêter le mal par des lois temporaires, par des moyens purement civils et humains. A chaque session parlementaire, des comités se mettent à l'œuvre, élaborent de brillantes utopies au profit des pauvres, mais c'est tout ce que ceux-ci en recueillent, et ces élucubrations sont encore à chercher vainement cette pierre philosophale de la charité comme les alchimistes celle de l'or. Qu'on ne s'imagine pas néanmoins qu'on ne donne rien pour les pauvres en Angleterre. Il n'y a peut-être pas un pays au monde, où il y a d'aussi grandes sommes dépensées en leur nom. Mais comme tout se fait pour de l'argent, les administrateurs (qui ne manquent pas, comme on doit bien s'y attendre, puisqu'ils sont si bien rétribués,) mettent tant d'entraves, exigent tant de formalités, augmentent tellement les dépenses, qu'enfin il ne reste presque plus rien pour les pauvres, quand tous les frais sont payés. Nous savons bien que nous n'en sommes pas réduits à ce triste état dans notre heureux pays, et nous espérons bien que nous ne le serons jamais. Mais il ne faut pas non plus se faire illusion. Il n'y a pas de doute que le nombre des nécessiteux augmentera en proportion de la population et peut-être davantage si les maisons de charité ne viennent à leur secours; la sûreté publique en sera aussitôt troublée et on verra, chaque année, s'accroître le nombre des criminels. Si l'on veut prévenir le vol, il faut prévenir la faim. La sûreté des particuliers exige donc qu'il y ait un nombre de maisons proportionné au nombre des pauvres et des besoins. Les communautés religieuses et de charité ne sont donc pas moins nécessaires à la sûreté publique et au maintien des bonnes mœurs, qu'elles sont utiles et avantageuses à la société entière.



NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Bénédiction du couvent de Saint-Roch.—La bénédiction solennelle du beau couvent que la paroisse Saint-Roch de Québec, aidée de la libéralité de nos évêques, vient d'élever pour les Dames de la Congrégation, sera faite demain matin par Mgr. de Sullyme. Cette intéressante cérémonie sera précédée d'une grand'messe et d'un sermon. L'office commencera à huit heures. On attend de Montréal la supérieure de la Congrégation, avec quelques sœurs et un certain nombre de pensionnaires, pour y assister. *Canadien.*

—On écrit à l'Artisan, de St. Pierre, Rivière-du-Sud: *Mr. le Rédacteur.*—Veuillez bien, dans l'intérêt de la religion, insérer l'article suivant dans votre journal.

« Une retraite, sous la direction du révérend Messire Montminy, curé de St. Gervais, a eu lieu à St. Pierre, Rivière du Sud, et s'est terminée hier à midi, le 25 du courant; ici comme ailleurs, la parole de Dieu a fait des conquêtes admirables, et a produit les plus heureux résultats, chacun des 4 jours qu'a duré la retraite, on a vu tous les habitants de cette Paroisse, assister en foule et avec la plus grande piété aux différents exercices qui la composaient; tous se sont rendus à la voix éloquent et pleine d'onction du digne directeur qui a présidé cette retraite, les tribunaux de la pénitence étaient assiégés et les douze Prêtres qui étaient accourus pour aider leur digne confrère, le Révérend Messire Sirois, Curé de St. Pierre, ont eu peine à suffire pour répondre au zèle et à la dévotion des pénitents, et ce n'est qu'à une heure fort avancée dans la nuit qu'ils laissaient les tribunaux de la pénitence; oui, il faut le dire, et on est forcé de l'avouer, ici comme ailleurs on a visiblement vu le doigt de Dieu, et les succès étonnants et heureux qui ont couronné cette retraite, sont bien propres à consoler, celui qui en était le digne et zélé directeur, aussi bien que ses charitables collaborateurs; et les habitants de St. Pierre conserveront toujours la mémoire des sacrifices généreux et des efforts constants de messire Sirois, leur Curé bien-aimé, dont la conduite en cette occasion comme dans toute autre, lui a mérité l'estime et l'admiration générale. Plus de 600 personnes se sont enrôlées sous la bannière de la tempérance totale, et nul doute, qu'une si forte brèche dans le camp, ne force l'ennemi de notre patron Jean-Baptiste à battre en retraite. Les exercices de la dernière journée étant terminés, tous les habitants de la Paroisse, à l'invitation du Capitaine Louis Blais, se rendirent au Presbytère pour témoigner leur vive reconnaissance à Messire Montminy et aux autres Messieurs qui l'assistaient.

Le capitaine Louis Blais fut chargé de porter la parole au nom des habitants, et M. le directeur y répondit, avec la modestie qui est bien connue; chacun se retira ensuite témoignant le plus grand regret de voir s'écouler d'eux, celui qui leur avait apporté la paix et le bonheur. »

UN TEMPS OCCULTAIRE.

—M. Nugent, un des plus importants champions du parti libéral de Terre-Neuve, vient d'être nommé inspecteur général des écoles. Le parti protestant et moi à la fois, car ces deux noms sont synonymes dans cette pro-

vince, à l'instigation, à ce qu'il paraît, de quelques ministres, se sont réunis contre cette nomination, parce que M. Nugent est un catholique, et des requêtes se signaient pour demander sa démission. Dans le Bas-Canada les protestants sont aussi attachés à leurs croyances que ceux de Terre-Neuve, et cependant ils ne se sont pas réunis contre la nomination de M. le Dr. Meilleur qui est un catholique. Dans le Haut-Canada il y a bien aussi des catholiques, et pourtant l'inspecteur des écoles est un protestant. Dans un pays où toutes les croyances se mêlent et se croisent il faut bien qu'un fonctionnaire de cette nature soit chargé de visiter des écoles dont les élèves sont d'une autre religion que la sienne. Car autrement, il faudrait autant d'inspecteurs qu'il y a de différentes religions; et Dieu sait ce qu'il en faudrait. Si cependant, l'inspecteur s'immiscerait dans les croyances, s'il voulait remplir un ministère qui n'est pas le sien, il devrait être répu lé par tous, et l'autorité serait raisonnablement, équitablement appelée à lui en sustenir un autre. La croyance religieuse, pas plus que la croyance politique n'est du domaine de l'inspecteur d'éducation, et tant qu'il ne forcera pas ces limites, tant qu'il n'exercera pas de favoritisme, personne n'a droit de se plaindre.

Journal de Québec.

#### ROME.

—Mgr. l'archevêque de Bèryte, désigné pour aller à Lisbonne en qualité d'internonce extraordinaire et de légat apostolique, a célébré la messe solennelle de la fête de saint Antoine de Padoue dans l'église nationale des Portugais. La légation de Portugal assistait à la cérémonie.

—On communique à l'Univers une lettre de Rome qui contient les plus précieux renseignements sur la réconciliation de M. Hurter avec l'Eglise. Le nom de M. l'abbé de Bonnechose nous dispense de faire valoir l'autorité de ces renseignements :

Rome, 21 juin 1844

Monsieur et cher ami, — Je viens d'assister à la solennité la plus touchante, et mon âme est encore remplie des impressions qu'elle y a reçues. L'illustre auteur d'Innocent III. Hurier en cheveux blancs, a fait aujourd'hui sa première communion au milieu de la jeunesse romaine, rassemblée dans la vaste enceinte de Saint-Ignace pour célébrer la fête de saint Louis de Gonzague. Vous savez combien cette entière conversion était désirée, comme elle semblait prochaine et pourtant comme elle s'éloignait toujours. Enfin, Dieu a frappé son dernier coup sur cette âme qui l'attendait, et ce coup a été porté dans Rome. Il ne m'appartient pas de révéler des détails qui sont le secret de Hurter et que lui-même compte bientôt publier. Sachez seulement qu'à son entrée en Italie il se rendit à Pavie, et voulut y voir le corps de Saint-Augustin. On fit des difficultés, il insista et se trouva bientôt en face des saintes reliques du docteur d'Hippone. Il en sortit pour lui comme une lumière inattendue qui dissipa la nuit des doutes ou des préjugés dont il marchait encore enveloppé. Des éailles tombèrent de ses yeux, et le magnifique ensemble des vérités catholiques lui apparut dans son éclat et dans sa divine unité. L'esprit fut convaincu, mais la volonté demeura faible. Présenté bientôt ici au Souverain Pontife, qui lui demanda quand il pourrait le nommer son enfant, Hurter répondit en hésitant, et remit à l'année prochaine l'accomplissement de la résolution qu'il avait prise dans son cœur. Cependant une voix amie, la voix d'un religieux, la voix d'un prêtre connu dans tout la ville de Rome pour son éloquence et sa piété, lui rappela ces paroles de nos livres saints : "Non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem, etc." Ecclésiaste, V, 8." Il lui représenta qu'il ne pouvait compter sur l'avenir, et que la vérité une fois reconnue, devait être embrassée et confessée. Hurter le quitta plein d'émotion, et, le lendemain, il envoya dire au père commun des fidèles qu'il veut être appelé son enfant, qu'il est prêt à faire son abjuration. Le cardinal Ostini fut désigné pour le recevoir : la préparation ne fut pas longue, il y a trente ans qu'elle se fait. Hurter n'est pas un catéchumène, mais un apologiste, a dit, dans ces graves circonstances, la bouche la plus auguste qui soit dans l'univers. Il y a deux jours donc l'abjuration fut faite, et aujourd'hui tout était prêt pour la communion. L'immense nef de Saint-Ignace était toute revêtue de magnificence en l'honneur de saint Louis de Gonzague. Autour de son tombeau virginal, la foule des fidèles adorait en silence. Les élèves du Collège Germanique, ceux du Collège Romain, et une multitude innombrable de jeunes gens appartenant à d'autres instituts d'éducation, et à toutes les conditions, remplissaient la vaste interalle du portail au sanctuaire. Là le saint sacrifice était célébré par le vénérable cardinal Ostini, et seul, à genoux devant la table de communion, entre l'autel et les rangs pressés de la jeunesse qui remplissait l'édifice, apparaissait le vieux antiste du Consistoire de Schaffouse, l'historien et le justificateur d'Innocent III. J'avais eu le bonheur de me glisser au pied d'un pilier du chœur, d'où je portais les yeux alternativement sur l'autel et sur Hurter, abîmé dans un profond recueillement. Mes larmes coulaient avec abondance. Comment vous dire tout ce qu'il y avait dans ce spectacle ! Il fallait y être pour sentir cette joie intime, si majestueuse et si profonde, que nous donne Dieu présent au milieu de nous, et manifestant, par ses merveilles toujours nouvelles, la jeunesse et la fécondité de son Eglise ! Que de temps il a attendu cette âme ! Comme il l'a préparée ! Comme il l'a fait triompher des épaisses ténèbres amoncées autour de son berceau ! Et maintenant, voilà ce vieillard blanchi par les années recevant son Dieu avec ces jeunes lévites, avec ces enfants, qui ont à peine franchi le seuil de la vie ! O Louis de Gonzague, ô grand pontife Innocent, que vous abaissiez alors des regards de complaisance sur cette glorieuse conquête de l'Eglise, et comme vous souriez à son triomphe ! Pour moi, admirant les voies de la Providence afin de captiver cette âme droite sous le joug si doux de la vérité, je lui appliquais involontairement ces paroles de l'office du jour : "Justum deducit Dominus per vias rectas et ostendit illi regnum Dei et dedit illi scientiam sanctorum, honestavit illum in laboribus, et complevit labores illius. Sag. C. X." Oui, Hurter avait l'âme droite, et Dieu l'a conduit comme par la main : il lui a montré son royaume sur la terre, l'Eglise du Christ, la chaire de Pierre où il est assis, où il parle, où il règne en la personne de son vicaire. Il lui a donné, en dépit d'une éducation de mensonge, la science et l'intelligence de sa doctrine et de ses divins mystères. Enfin il lui a inspiré des travaux dont le but était de rendre hommage à l'Eglise défigurée et de justifier le pontificat canonique, et ces travaux, il les a bénis, il les a remplis de sève et de vie, il leur fera porter les fruits d'immortalité. "Honestavit illum in laboribus et complevit labores illius."

Plein de joie, j'ai voulu la partager avec vous, et c'est pourquoi, à peine rentré chez moi, je me suis empressé de jeter sur le papier ce peu de lignes, où je vous prie de voir un nouveau témoignage de mes sentiments d'estime et d'affection.

H. DE BONNECHOSE,  
Missionnaire apostolique.

#### FRANCE.

—On lit dans le Sud de Marseille :  
"On s'entretient, dans les salons marseillais, d'une cérémonie touchante qui avait lieu, mardi dernier, dans la chapelle du palais épiscopal. Parés

de ces somptueux vêtements où resplendit tout le luxe asiatique, trois enfants et une jeune femme étaient venus demander le baptême à Mgr. l'évêque de Marseille. C'était la famille du général Court, qui, laissant dans l'Inde le souvenir glorieux de ses combats et de ses travaux, est venu en goûter le fruit sous le ciel de la patrie.

"Le général Court est un de ces officiers français qui, en 1815, coururent tenter le sort en Orient, et que s'empressa d'attacher à son service Rungjee-Singh, maharajah de Lahore, heureux de pouvoir introduire dans son empire les fécondes influences de la civilisation européenne.

"Après vingt-cinq ans de travaux et de combats, le général est entré dans sa patrie, et son premier soin a été de faire embrasser le catholicisme à ses enfants et à la compagne qu'il avait choisie dans ces contrées lointaines. M. le comte a été présentée aux fonts baptismaux par M. le comte et Mme. la comtesse d'Hautpoul. Mgr. l'évêque a béni ensuite le mariage du général et de la jeune néophyte, et a prononcé une allocution qui a vivement impressionné l'assemblée.

"Voici les titres des époux : Claude-Auguste Court, lieutenant-général d'artillerie au service du roi de Lahore, officier de la Légion d'Honneur, grand-croix du Lion et du Soleil de Perse, grand-cordon de l'ordre de Grou-Gouvené-Singh de Lahore, fils de feu Ambroise Court, chef de bataillon, et de Marguerite Diquis ;

"Caroline-Catherine-Françoise-Henriette Fezli-Azemdjou, fille de feu Azemdjou-Kan et de feu Rani, née à Cachemire, royaume de Panjand, le 15 juillet 1831."

—Nous allons reproduire quelques fragmens remarquables d'un article récent du Semeur. Il règne dans cet article un esprit de justice et de loyauté que nous serions heureux de trouver toujours chez nos frères séparés. Cela nous consolera un peu de le rencontrer si rarement chez les prétendus catholiques dont le Semeur fait bonne justice, et que les protestans comme les orthodoxes ne peuvent tenir, en conscience, pour de vrais enfans de l'Eglise.

Le Semeur apprécie très bien le travail et les prétentions de ces derniers. "Nos hommes d'état, anciens et nouveaux, dit-il, ont évoqué laborieusement un catholicisme qu'on pourrait qualifier de protestantisme poltron, et l'ont donné pour la croyance des catholiques de France, comme s'il leur appartenait de déterminer ce que Rome doit penser et enseigner, tout en professant de lui rester soumis."

Un peu plus loin, le même journal ajoute, en s'adressant à ces adeptes poltrons du protestantisme.

"Eh ! voyez donc conséquens. Ayez le courage de votre opinion : et ne vous arrêtez pas au milieu du chemin après avoir proclamé vos maximes d'une voix si fière. Si votre catholicisme parlementaire et national est le véritable catholicisme, désavouez le pape, qui vous désavoue, et déclarez-vous indépendans. Vous ne pouvez pas avoir un pied dans le catholicisme et l'autre dans le protestantisme."

Le Semeur se trompe. Philosophiquement il peut avoir raison, mais il oublie qu'il parle à ces politiques qui ont su de tous les temps crier : Vive le Roi ! Vive la Ligue ! pour mieux trahir l'un et l'autre parti.

Cette erreur du Semeur fait qu'en argumentant sérieusement contre M. Dupin et contre la route des législateurs qui le suit, il a l'air tout simplement se rincer avec amertume. Il ne veut que donner des conseils et il aggrave des épigrammes.

"Ainsi, dit-il, tous les textes de loi que M. Dupin oppose à M. le comte de Montalembert, ne seront, pour ce dernier et pour la masse des catholiques fidèles, que des arguments puérils. C'était plus haut qu'il fallait porter la discussion. Prouvez à M. de Montalembert, s'il vous est possible, que le pape ne possède pas l'autorité suprême dans les choses de la religion; montrez lui qu'il a un compte à régler là-dessus avec les rois, et les membres du parlement, et les procureurs-généraux. Cherchez vos preuves, non dans les arrêts des cours judiciaires, mais dans la Bible, et dans les écrits des Pères de l'Eglise, et dans les actes des Conciles, et dans les déclarations des Papes eux-mêmes. Non, nous n'affirmons pas que vous convainciez M. de Montalembert, mais du moins vous aurez frappé juste, tandis que votre brochure frappe toujours à côté. Il se peut voir en vous jusqu'ici que les erreurs d'un législateur qui se croit catholique et qui ne l'est point..."

Le journal protestant finit par une appréciation très juste, selon nous, de l'influence qu'a exercée sur l'esprit, sinon sur les votes de la chambre, des Pères, la parole de M. le comte de Montalembert. Nous aimons à reproduire cet hommage non suspect, rendu par l'organe le plus éclairé du protestantisme, à la foi courageuse du noble champion de l'Eglise et de nos libertés.

Voici le jugement du Semeur :

"L'influence exercée par M. de Montalembert tient à ces deux faits, ce nous semble : l'un, qu'il est le représentant d'un grand parti dans le pays ; l'autre, qu'il a des convictions fortes et bien arrêtées. Ces deux faits pourraient même se réduire à un seul, puisque c'est parce qu'il a de telles convictions qu'il est devenu chef du parti catholique-romain.

"Si on eut demandé son nom, quand il monta à la tribune, il aurait eu le droit de répondre : Je m'appelle légion. Derrière lui, quel que soit qu'on ait voulu prendre pour Pisaler, et pour le frapper sans atteindre l'Episcopat, était la majorité des Evêques, et au-dessous d'eux, les prêtres qui sont les humbles acolytes des hauts dignitaires de l'Eglise. On sent, on reconnaît, malgré soit que ce parti, franchement ultramontain dévoué aux Jésuites, et :

gouverné par eux, grandit, se fortifie dans la masse de la nation. Ce n'est pas le moment d'expliquer les causes de ce fait : il nous suffit de la constater. Dès lors, M. de Montalembert pouvait presque traiter avec le gouvernement de puis-à-à puissance, l'un de ses discours a été justement qualifié de *manifeste catholique, et la vive sensation produite par ses paroles est un signe de plus des progrès du parti dont il est l'organe*. On ne serait pas tant préoccupe de l'orateur, si l'on avait pu croire qu'il est facile de contenir ses auxiliaires et ses amis.

«L'autre fait, que nous nous contenterons d'indiquer en terminant, c'est que M. de Montalembert est venu avec de fermes convictions devant des hommes qui n'ont, pour la plupart, dans les choses religieuses, qu'une position fautive et des opinions vacillantes. Ils craignent tout ensemble de heurter le catholicisme et de lui ouvrir libre carrière. De là une marche embarrassée, pénible, je ne sais quoi, qui n'est ni l'hyppocrisie, ni la peur, mais qui tient un peu de l'une et de l'autre. On hésite, on tâtonne, on cherche des moyens termes qui donnent une demi-satisfaction à tout le monde. Or, au milieu de ces orateurs indécis, il s'en élève un qui ne Pest point. Il ne cherche pas laborieusement sa route, en craignant toujours d'aller au-delà du but ou de rester en-deçà. Il a une foi ; il croit et il parle. On se révolte contre quelques-unes de ses assertions, mais on l'écoute. On le rappelle à l'ordre, mais il domine ses adversaires de toute la hauteur de ses croyances religieuses. C'est l'homme qui sait où il va, et qui marche résolument vers le terme qu'il veut atteindre, pendant qu'autour de lui on s'épuise à courir à tort et à travers dans des chemins perdus.

«Nous ne partageons pas, tant s'en faut, les idées de M. le comte de Montalembert, mais nous pensons qu'il a donné un bon exemple. Il a fait voir quelle est la puissance de la foi, et quelle sera la force des minorités qui auront le courage d'exprimer franchement leurs convictions.»

## PERSE.

—On nous adresse la lettre suivante des frontières de Perse :

«Des incidens inattendus viennent modifier heureusement les prévisions fâcheuses que les dernières nouvelles de Perse faisaient concevoir sur l'avenir de la mission d'Ourniah. Pendant que l'un des lazarisites, M. Darnis, était reconduit vers la frontière par des routes qu'infeste la tribu Bulhassi des Gurdes, peut-être pour la charger d'une exécution dont on n'avait pas le courage, et tandis que les catholiques du canton d'Ourniah étaient livrés à toute sorte de mauvais traitements et d'avanies, M. Cluzel, l'autre missionnaire, condamné également à l'exil, gagnait, à marches forcées et à la faveur d'un déguisement, la capitale, pesant avec raison que ce coup si violent ne venait pas du gouvernement du Châh, trop juste et trop ami des Français pour les traiter de la sorte, mais bien de quelque autre influence étrangère et systématiquement ennemie du catholicisme. M. Cluzel ne se trompait pas : son arrivée à Téhéran lui a fait découvrir de singulières intrigues, qui, à défaut des renseignements déjà publiés, suffiraient pour entacher à jamais en leur honneur MM. les méthodistes et M. le représentant russe, de Médem.

«Le premier ministre, Mirza Agassi, a accueilli avec distinction notre missionnaire et les dix députés à barbe blanche du canton d'Ourniah, qui l'accompagnaient. Leurs plaintes furent écoutées favorablement, et l'on assura qu'un second firman avait été expédié au gouverneur de l'Azerbaidjan pour empêcher qu'on exécutât le premier, dont le style et l'invention appartenaient évidemment à M. de Médem. Ce diplomate, en le faisant religer, aurait dû seulement prévoir qu'il est aujourd'hui certaines exagérations qui ne sont plus du goût oriental, surtout en fait d'intolérance et de vexation, et qui sentent un autre terroir. Qu'à l'avenir il tire profit de cette observation. Ensuite, lorsque le premier ministre, Mirza Agassi, refusait noblement de prêter la main à ces intrigues, comment ne pas rougir de s'associer à un autre homme gagné par les méthodistes moyennant la somme de 200 tomanis, dit-on ?

«A la vérité, le second firman sera un remède tardif aux coups et aux larmes de nos pauvres catholiques ; il ne rendra pas la vie à ceux qui l'ont peut-être perdue par suite de leurs blessures. Néanmoins, il sera d'abord le trouble-fête de la joie de MM. les missionnaires méthodistes et de plus, comme dans ce pays l'opinion publique change soudain avec le vent de la faveur, on commencera à douter aussitôt du bon droit et du crédit des Américains.

«Hâtons-nous aussi d'annoncer que MM. les missionnaires protestants se vantaient à tort de trouver un appui dans le représentant anglais, M. le colonel Sheil. Il se sont effectivement adressés à lui, en arrivant à Téhéran, mais ayant été éconduits, ils n'ont plus eu pour pis-aller que la bonne volonté de M. de Médem. M. le colonel Sheil a prouvé que l'entente cordiale proclamée entre les deux gouvernements n'est pas un vain mot, et de plus il paraît s'être souvenu qu'il est Irlandais et le frère du défenseur des catholiques. Nous avions donc douté à tort de la loyauté de cet homme honorable. M. Cluzel s'est mis sous sa protection, non comme missionnaire, mais comme simple Français ou citoyen d'une puissance amie de l'Angleterre, et ayant droit à sa protection, le cas échéant. Des témoignages d'un véritable intérêt ne lui ont pas manqué, et déjà on a commencé les attaques tendant à faire examiner avec impartialité toutes les pièces du procès. Quelques propositions d'accommodement ont aussi été faites, mais le caractère ferme de M. Cluzel ne s'en est pas accommodé. Il attend avec confiance en la justice de sa cause, l'arrivée de M. le comte de Sartiges, qui ne peut tarder, et que la Providence semble avoir envoyé à dessein pour soutenir, en Perse, les droits de la liberté religieuse et l'honneur du nom français.»

## ORIENT.

*Revers de la propagande protestante en Orient.*—Quand les missionnaires américains arrivèrent en Asie, frappés du triste état des églises dissidentes, ils s'appuyèrent avec raison sur leur ignorance et leurs misères, et en même temps ils se réjouirent, mais à tort, pensant que c'était à eux de les réformer. Quomodo vero prædicabunt, nisi mittantur ? (Saint Paul. Rom. X. 15). Bientôt ils s'aperçurent qu'ils n'avaient pas cette mission, les prosélytes n'étant que quelques âmes cupides qui trafiquaient de leur foi, encore à la condition de la reprendre quand l'argent manquerait.

Les ressources du Comité de Boston, quelque abondantes qu'elles soient, ne sont pas inépuisables, car il ne suffit pas, comme chez les catholiques, de fournir le strict nécessaire à un pauvre prêtre aimant la pauvreté : il faut entretenir conformément le mari, l'épouse, et augmenter de 500 francs leur pension à la naissance de chaque enfant. Or, il est advenu que la mission de Smyrne, composée de cinq missionnaires mâles et trois femelles, plus de cinq assistants du pays, n'a pu continuer à se soutenir.

Les deux imprimeries grecque et arménienne, destinées à la propagation des bons livres, l'ont entraînée dans des dépenses que leur vente n'a pu compenser. On avait beau y attaquer le Pape et les papistes, les chalcédes étaient rares. On essaya alors de faire passer la doctrine sous la forme de deux Magasins-Pittoresques, reproduisant en arménien et en grec la plupart des articles et des gravures du *Penny-Magazine*. Mais les Grecs s'en offensèrent, et il fut publié dans leur langue, à Smyrne, l'an 1836, un livre intitulé : *Du protestantisme en Orient, ou de la conduite des missionnaires protestants dans ces contrées et dans les autres parties du monde*. Il est curieux d'y voir l'auteur blesser à mort la Réforme, en vengeant la mère de toutes les Eglises, titre qu'il ose donner à la sienne, et non moins utile d'observer que jamais encore les dissidents n'ont attaqué de la sorte la propagande catholique, bien qu'ils aient journellement à réclamer des âmes qu'elle leur enlève.

Le Magasin-Pittoresque a cessé de paraître en arménien. C'était le signe précurseur du départ de tous les missionnaires américains de Smyrne, que le Comité de Boston n'a pas jugé convenable d'entretenir inutilement. Son administration paternelle leur a accordé la consolation de faire un tour à Jérusalem avant de reprendre la route du Nouveau-Monde. Pour dernière leçon, le hasard, ou mieux la Providence, a voulu qu'ils eussent pour compagnons de la traversée et du pèlerinage deux jeunes Pères Jésuites, envoyés en renfort à la mission de Syrie. C'était un démenti donné à leurs prédictions de la mort prochaine du catholicisme sur ce dernier théâtre, où ils ont été contraints aussi de lever leur tente.

D'un autre côté, l'Angleterre, qui comprend l'impuissance du protestantisme contre la foi fortement trempée de l'Orient, vient de rappeler de Mossoul M. Badjer, qui, par ses intrigues religieuses, compromettait la dignité du nom anglais et le sort des populations nestoriennes. Désormais nos missionnaires ne seront plus entravés là dans leurs travaux apostoliques par l'opposition d'une propagande qui n'a de force et de zèle que pour corrompre ou diviser.

À Constantinople, les pamphlets que les missionnaires américains ne cessent de publier contre l'Eglise depuis douze années, sont en ce moment attaqués, discutés et réfutés par la presse arménienne qui combine ses efforts pour renverser cet ennemi commun. L'écrivain le plus distingué des Arméniens dissidents va mettre au jour une réfutation critique du protestantisme, ayant pour conclusion la nécessité de la réunion de l'Eglise arménienne à l'Eglise catholique, la vraie Eglise-mère.

Il ne reste que la Perse, où la propagande américaine continue de se livrer impunément aux excès de son intolérance contre les missionnaires catholiques. Les paysans chrétiens du canton d'Ourni, où prêchent ces méthodistes, ont enfin pris la résolution d'adresser une pétition à la Cour de Téhéran, afin que l'autorité du Châh mette un terme aux troubles qu'ils souffrent dans le pays. Sans doute la Providence trouvera le moyen d'assister la son Eglise renaissante. La domination spirituelle de messieurs les Américains, encore mal affermie, pourrait donc bien aussi éprouver un échec de ces côtés, et préparer à son insu de nouveaux triomphes au catholicisme. Nous sommes heureux d'ajouter que l'Angleterre tient à séparer sa politique de ce prosélytisme, qui lui est nuisible près des musulmans et des chrétiens, et le journal de Constantinople annonçait dernièrement en forme de réclame que les missionnaires américains ne jouissaient de sa protection ni dans la Perse, ni dans la Turquie, et qu'elle est étrangère à leur action. L'Angleterre a raison, car ils lui ont rendu le mauvais service par où les Orientaux de faire le nom de *religion anglaise* synonyme du mot *irreligion*.

## NOUVELLES POLITIQUES.

## CANADA.

*Accidens.*—Deux jeunes travailleurs sur le canal St. Laurent, l'un irlandais ayant nom Andrew Jordan, l'autre anglais s'appelant Thomas Sanders, se sont noyés en traversant le fleuve jeudi dernier, un coup de vent ayant chaviré leur embarcation.

Le même jour encore le Lac Ontario était le théâtre d'un autre sinistre pour douloureux. La goëlette *Roder*, chargée de sel, était partie de Toronto pour Dalhousie ayant à bord le capt. Hinds, sa femme et un enfant en outre d'un matelot et d'un jeune garçon cuisinier, quand elle fit une voie d'eau et sombra au milieu des vagues où tout l'équipage à l'exception du capitaine

disparut pour jamais. L'Ontario ne devient malheureusement que trop fameux en naufrages pareils et nous ne savons comment bien il y est arrivé de malheurs de ce genre depuis deux ans.

— Jeudi a eu lieu dans le cirque de M.<sup>e</sup> Lenox, la seconde assemblée de Rappel, cette assemblée était encore plus nombreuse que la première. De £40 à £50 y ont été recueillis ; ainsi dans deux assemblées on a pu obtenir pour la cause la plus chère de Malande la belle somme de £100.

## IRLANDE.

*La question Irlandaise.*—L'intérêt qui s'attache depuis si longtemps aux affaires d'Irlande continue à se soutenir.

La chambre des Lords s'occupe, depuis le 4, de l'appel des prisonniers de Richmond. Les plaidoiries sont terminées, et l'on pourra connaître demain le jugement, si l'affaire n'est pas renvoyée après la session des assises de comtés, où les nobles lords sont pour la plupart obligés de se rendre. Les impressions de la chambre ont paru favorables aux condamnés durant les plaidoiries, et les observations faites dans le cours des interpellations adressées aux avocats par plusieurs membres de la chambre, sans en excepter lord Brougham, ont laissé voir que les opinions de la cour de Dublin ne sont pas toujours partagées par les juriconsultes d'Angleterre. Mais les incidents n'ont pas dissipé nos préventions contre un pouvoir de l'Etat appelé à juger une affaire de condamnation politique. Les journaux de Dublin attendent à notre avis, avec beaucoup trop de confiance l'arrêt de la cour suprême ; ils semblent ne pas douter qu'il ne soit favorable à O'Connell.

En attendant, le correspondant du *Times* continue la crainte par nous émise que le gouvernement attend le jugement de la chambre des lords pour recourir à de nouvelles rigueurs dans le but de réprimer l'agitation plus efficacement qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Il paraît même que c'est sur ce terrain que le vic-roi d'Irlande a cessé de s'entendre avec le ministère, et que cette dissidence d'opinion a déterminé la retraite du comte de Grey, dont le départ de Dublin coïncide avec l'époque où la chambre des lords doit rendre son arrêt. Le ministère aura sans doute besoin d'avoir pour ce moment, à Dublin, un instrument plus docile de ses folies. Le comte de Grey n'a pas voulu en partager la responsabilité. Son successeur est depuis trop longtemps éloigné des affaires publiques pour qu'on se permette de le juger avant son entrée en fonctions ; mais les circonstances dans lesquelles il accepte l'héritage du comte de Grey ne sont pas de nature à rassurer les hommes qui se sacrifient pour le triomphe de la cause Irlandaise. On apprend aujourd'hui que des poursuites ont été commencées contre le propriétaire et l'imprimeur du journal le *Liberal Reporter*.

O'Connell, au milieu des vives sympathies qui l'entourent, ne se laisse pas enivrer par le succès. Une prudence consommée inspire toutes ses résolutions. S'il avait aimé le bruit, l'opposition, pour le plaisir de tourmenter ses adversaires, il se fût hâté d'accepter l'offre que lui faisait la ville de Dublin de le nommer lord-maire. Mais ce petit coup d'Etat municipal ne pouvait avoir un résultat propre à avancer la cause nationale, et il y a renoncé. Fidèle à ses principes de tolérance, il a désigné au choix des électeurs un protestant libéral, afin de prouver d'une manière irrécusable que les catholiques, alors même qu'ils sont maîtres absolus du terrain, ne cherchent pas à le confisquer à leur profit, à l'exclusion des hommes qui ne partagent pas leurs convictions religieuses. Les catholiques, en Irlande comme partout, veulent l'égalité de la liberté. Ils désirent que les protestants partagent avec eux l'honneur des charges municipales, afin de protester contre les sottises accusations de monopole portées contre eux avec tant de mauvaise foi.

Les membres protestants et catholiques des municipalités viennent d'envoyer leur adhésion à un manifeste arrêté par les représentants des sept premières villes d'Irlande, le jour où ils se rendirent en procession au pénitencier de Richmond. Ces exemples et la conduite du clergé entretiennent les populations dans les dispositions qui doivent amener le succès de tant d'héroïques efforts. La liste civile que le peuple fait à O'Connell s'est élevée cette année à 700,000 fr., et voici le tableau des recettes de l'association depuis l'emprisonnement :

1<sup>re</sup> semaine de la captivité : 65,000 francs ; 2<sup>e</sup> semaine, 77,500 ; 3<sup>e</sup> semaine, 84,725 francs ; 4<sup>e</sup> semaine, 74,450 francs ; 5<sup>e</sup> semaine, 53,825.

Ces chiffres ne se maintiendront probablement pas longtemps à cette hauteur ; mais c'est là un genre de protestations d'autant plus érigé que qu'il fournit de puissants moyens d'action aux chefs de l'association nationale. Ces sympathies, dans lesquelles la haine vient seconder les élans du cœur, sont d'un secours beaucoup plus efficace que celles qui se bornent à des souhaits stériles. Le gouvernement anglais paraît le comprendre, car il entretient en ce moment en Irlande 36,000 hommes de troupes régulières, sans parler de la police, qui couvre le pays. Mais malheureusement pour l'Angleterre, la force dont dispose O'Connell n'est pas de nature à être renversée par les troupes ; on ne désarmera l'Irlande qu'en lui donnant justice et liberté.

—Un meeting vraiment monstrueux (on y comptait douze mille spectateurs) a eu lieu à Covent-Garden ; c'était le jour où devait se réunir la cité de Westminster, pour voter une protestation en faveur d'O'Connell. Une double pétition a été discutée et arrêtée. Elle sera présentée par lord Radnor à la Chambre des Lords, et aux communes par M. Duncombe. La législature est invitée à intervenir auprès de la Reine, pour mettre en liberté O'Connell et « ses frères martyrs ».

## FRANCE.

—Le journal le *Globe*, qui est dans les confidences de M. Guizot, annon-

ce que M. Castillon, ministre-général et envoyé extraordinaire de l'Etat le Nicaragua (Amérique), vient d'arriver à Paris avec la mission spéciale de demander le protectorat de la France pour les Etats de Nicaragua et de Honduras.

—Nous ne sommes pas assez riches pour dire ce que nous pensons de ces étranges arrêts qui se rendent au Palais-de-Justice. Nous nous taisons dans la présence de cet assassin, chez qui le jury reconnaît des circonstances atténuantes, en même temps qu'il le déclare coupable d'avoir essayé de faire passer pour son complice le fils même de sa victime. M. Hébert pourrait bien se passer la fantaisie de nous poursuivre de nous ennu pour manquer de respect à la chose jugée, et jugée contre ses réquisitoires. Mais il nous semble que nous ne sommes pas tenus au même respect envers ce qu'on appelle la police judiciaire. Nous croyons donc pouvoir dire, sans courir risque de la prison et de l'amende, que rien n'est à la fois plus puéril et plus odieux que la forme des poursuites récemment intentées contre certains personnages litigistes. Ces hôtels fouillés, ces secrétaires forcés, ces paquets dénichés, ces charrettes de bustes et de portraits du duc de Bordeaux menées en triomphe à la Préfecture de police ; voilà qui rappelle les procédés les plus impopulaires de la Restauration même, dont on persécute les défenseurs ! Cet ancien sous-préfet, conduit avec des menottes le long des rues et des quais en plein jour, voilà qui révolte tous les cœurs honnêtes et généreux.

Il n'y a au-dessous d'une pareille conduite que celle de ces journaux soi-disant libéraux et indépendants qui ne réclament pas contre ces indignités, parce qu'elles n'atteignent pas des gens de leur opinion. Comme si tous les citoyens et toutes les opinions n'étaient pas solidaires. Quant à nous écrivains catholiques, nous avons appris à nos dépens qu'aucune garantie ne peut être menacée sans que nous en ressentions le contre coup ; et nous ne faisions jamais aux devoirs que nous imposent et notre conscience et notre mandat.

## ESPAGNE.

—Il paraît certain que l'*Ullumatum* du gouvernement espagnol a été reçu par l'empereur du Maroc. En conséquence, les hostilités sont sur le point d'éclater. Le cabinet espagnol a, dit-on, notifié cette nouvelle aux ministres étrangers. Ceci paraît déconcerter les plans du *Journal des Débats*.

—Les nouvelles de Barcelone sont nombreuses, importantes, mais encore peu précises. Il paraît certain que le marquis de Viluma se retire du cabinet. Le général Narvaez le remplacera au département des affaires étrangères, et remettra le portefeuille de la guerre à un homme qu'il choisira par ses amis les plus dévoués. On dissout les Chambres, mais de nouvelles élections auront lieu prochainement, et le ministère se présentera à la barre du Parlement le 1<sup>er</sup> novembre ou au commencement d'octobre.

Il est difficile de deviner quel est l'esprit de ces projets de Cabinet. M. de Viluma exposait un plan vigoureux, hardi, audacieux peut-être, mais qui poussait les choses à une solution. On peut, du reste, présumer que les vues extérieures du Gouvernement n'ont subi aucune modification. Quelles sont ces vues ? Nous ne croyons pas que, sur certains points, elles soient contraires aux vœux dont nous avons été plusieurs fois l'organe. On essaiera de faire avec les Chambres ce que M. de Viluma aurait voulu faire sans elles ou en les réformant.

Des agitations suspectes dans la Galice, à Madrid, à Saragosse, ont éveillé la sévère surveillance du gouvernement. On annonce qu'Espartero doit tenter un débarquement sur les côtes de la Galice. Les généraux Evaristo et Santos San Miguel, qu'on suppose être ses affidés, sont invités à quitter Madrid.

Il est à craindre qu'un mouvement du parti progressiste et esparteriste ne soit secondé par les colères du parti carliste, induite à ses chefs. La circonstance d'un soulèvement des ultra-libéraux pourrait être très favorable à la cause de l'ordre ; mais à la condition que tous les hommes d'ordre, c'est à dire les modérés et les carlistes sages, réunissent leurs efforts pour triompher d'un ennemi redoutable.

Il est question de dissidences survenues entre les deux hommes de guerre les plus accrédités du parti modéré, Narvaez et le baron de Meer. Nous manquons de renseignements sûrs pour exposer cet incident. Le baron de Meer inspire une grande confiance aux hommes modérés d'Espagne, à cause de ses principes religieux qui l'ont placé, sous certains rapports, fort au-dessus de la plupart de ses compagnons d'armes. C'est un des rares généraux qui, pendant la guerre contre don Carlos, ont su mériter l'estime de tout le monde, même celle de leurs ennemis. On prétend que le baron de Meer a conquis à un haut degré la confiance de la reine pendant le séjour de la cour à Barcelone, où il commandait en qualité de capitaine-général.

Le gouvernement par l'organe de ses journaux, et par des déclarations qui ont pour but de rassurer les amis de l'ordre public en ce moment, c'est à dire les amis d'un provisoire duquel beaucoup d'intérêts craignent de sortir. Il est possible que la modération du Cabinet ait pour raison la crainte d'augmenter le mécontentement des ultra-libéraux dans un moment où leurs menées font redouter une insurrection. Nous le répétons ; toute cette politique nous semble terne et peu en harmonie avec les besoins d'un pays tourmenté par un instinct de rénovation.

## ALLEMAGNE.

—Les journaux d'Allemagne publient les renseignements suivants sur le sort des frères Bandiera :

Smyrne, 30 mai.—Les nombreux réfugiés italiens qui, depuis une année, étaient établis dans notre ville, y avaient formé un complot qui vient d'être découvert: Déjà, Quid le complot n'avait réussi à embarquer une partie des équipages italiens de la flotille italienne stationnée dans ces parages, entre autres les deux fils de l'amiral Bandiera, un fils de l'amiral Paulini et d'autres officiers et sous-officiers, comme Choro, Rotavi. L'intention des insurgés était de s'emparer des vaisseaux de guerre et des navires de poste Autrichiens qui stationnaient dans notre port, et de repartir rapidement avec ces forces dans la Méditerranée et dans l'Adriatique, pour soulever les populations italiennes. Ce projet a été trahi par le nommé Micarelli qui, s'étant trouvé compromis dans les troubles de 1831, entra de plein droit dans la société, qui fut organisée d'après ses plans et sous son influence. Une commission militaire doit, dit-on, s'assembler ici sous peu, pour juger les déserteurs de la flotille autrichienne. Les moins compromis ont provisoirement reçu leur démission et l'ordre de se rendre à Venise. La *Mediterranea*, qui s'imprime à Malte, publie, sous la date du 12 juin, une sommation à comparaître, dans le délai de trois mois, devant le tribunal maritime de l'empire d'Autriche, rendue contre les barons Attilio et Emilio Bandiera, sous-lieutenants l'un de vaisseau, l'autre de frégate, aux fins de répondre aux accusations de désertion et de haute trahison, la dernière encourue par eux en leur qualité de membres de la Jeune-Italie. Les frères Bandiera ont répondu à cette sommation par une lettre datée de Corfou, dans laquelle ils déclarent que leur choix est fait, et que leur irrévocable volonté est d'y persévérer. Leur condamnation à la peine capitale, par contumace, est donc certaine. Depuis lors, ces officiers ayant débarqué avec une cinquantaine de complices sur les côtes de la Calabre, y ont été attaqués par les milices du pays. Tous ceux qui n'ont pas péri dans les deux combats qui ont eu lieu, paraissent avoir été pris et livrés à la justice; l'on croit que les frères Bandiera sont au nombre des premiers. Des ordres très-précis viennent d'être donnés pour empêcher, à l'avenir, toute réunion de réfugiés italiens dans les pays soumis à la souveraineté ottomane.

## SUISSE.

—Le 1er juillet la Diète fédérale de Suisse a ouvert sa session ordinaire avec le cérémonial accoutumé. Son président, M. Siegwant-Müller, a prononcé le discours d'ouverture, en invoquant la sainteté du serment héréditaire, prêté par les ancêtres et par les contemporains au respect du pacte fédéral et des institutions qu'il donne à la Suisse. Ce discours est un peu remarquable par l'esprit profondément religieux et patriotique qu'il exprime et qu'il oppose aux tendances irréligieuses et subversives du radicalisme helvétique.

Dans la séance du 2, le président a annoncé l'arrivée de quatre pétitions relatives aux affaires du Valais, et portant le mince total de 200 signatures; il a aussi donné avis du pamphlet de Maurice Burmann, intitulé: *Contre Révolution* et relatif aux mêmes affaires. L'arrêté de la Diète extraordinaire ayant écarté la question d'intervention fédérale dans les affaires du Valais, ces pétitions ne sont pas déposées sur le bureau.

Tout autre a été le sort des pétitions des abbés de Muri et de Verringen, ainsi que des couvents de femmes du canton d'Argovie et des monastères de Thurgovie. Celles-ci ont eu les honneurs du dépôt, en attendant que l'assemblée fédérale puisse s'occuper de leurs divers objets. La Diète s'est ensuite ajournée pour quelques jours, afin de laisser à ceux de ses membres qui en auraient le désir, le temps nécessaire pour assister au tir fédéral, qui, cette année, se célèbre à Bâle, au jour séculaire de la bataille de Saint-Jacques.

## LE FAUX COMTE DE SAINTE-HELENE.

Suite et fin.

On sent que, d'après ces dernières circonstances, la personne de Coignard ne devait plus inspirer d'intérêt. Ce n'était plus l'ancien forçat, qui, par son courage et son intelligence, avait cherché à se réhabiliter et à reconquérir son rang dans la société, c'était un misérable scélérat, qui n'avait jamais cessé de fréquenter ses pareils, et qui avait toujours conservé les mœurs ignobles des prisons et des bagnes. Il comparut une première fois devant la cour d'assises de la Seine, jugeant sans jurés, pour voir statuer sur la question de son identité. L'avocat général Agier portait la parole, et M. Dupin jeune, inscrit depuis peu au barreau, avait été chargé d'office de sa défense.

L'accusé nia effrontément, donna un démenti continuel à tous les témoins, et prétendit prouver plusieurs alibi. Son défenseur, dans son plaidoyer remarquable, et qui produisit un grand effet sur l'esprit de la cour, chercha à établir que l'accusé était né à Soissons, en 1774; qu'il avait été baptisé à l'église de Saint-Germain, ainsi que le constatait un acte de notoriété, dressé devant notaires, à Paris; qu'il avait été emmené par ses parents en Amérique, vers 1778; qu'il était ensuite revenu en France pour repasser en Espagne, et de là à Buénos-Ayres, où il s'était distingué; que c'était lui encore qui avait été plus tard présenté au duc de Dalmatie, et en avait obtenu le grade de chef de bataillon; que c'était lui enfin qui était le comte de Pontis de Sainte-Hélène. Après plusieurs audiences consacrées à cette affaire, après des débats animés, l'accusé, accablé sous le poids

de preuves nombreuses et de témoignages irrécusables, fut condamné. La cour par son arrêt du 20 juillet 1818, déclara l'identité constante, ordonna l'exécution de l'an IX, et mit Pierre Coignard à la disposition du procureur-général, pour être procédé à l'instruction des nouveaux faits qui lui étaient imputés. Il se pourvut en cassation contre cet arrêt, et son pourvoi fut rejeté.

Aussitôt commença l'instruction des crimes nouveaux commis par Coignard depuis son séjour à Paris. Ces crimes consistaient dans des vols avec effraction, la nuit; dans des faux, dans une tentative d'homicide. Le malheureux avait profité de la haute position que lui donnait son grade, des relations qu'il avait acquises, pour se livrer aux crimes les plus effrontés. C'était ainsi qu'il faisait face à son luxe et à ses folles dépenses. Un fait remarquable, et qui prouve combien sont pernicieuses les mauvaises fréquentations, c'est que depuis sa sortie du bagne en 1805, époque à laquelle il est venu à Paris et où il s'est mis à fréquenter ses anciens camarades, sa conduite a été irréprochable. Enfin, un arrêt de la chambre des mises en accusation le renvoya devant la cour d'assises comme prévenu des différents crimes dont nous venons de parler. Parmi les chefs d'accusations, il en est un qui mérite d'être rapporté, parce qu'il peint le caractère de l'homme et la manière dont il usait de l'influence morale qu'il avait acquise.

En arrivant à Paris il s'était présenté chez M. Prévost, intendant militaire qui occupait une place élevée au ministère de la guerre. Mme. Prévost était une demoiselle de Pontis, et Coignard se fit passer auprès d'elle pour un parent éloigné. Il fut parfaitement reçu dans la maison, où il présenta sa prétendue femme. Cette famille lui fit faire la connaissance de M. Sergent Champigny, chef de division au ministère de la guerre, homme des plus recommandables. Un jour il alla chez ce dernier et lui présenta un de ses prétendus amis, qui avait une faveur à solliciter. M. Sergent les reçut avec les plus grands égards l'un et l'autre, et pendant qu'il écrivait une lettre, Coignard ouvrit familièrement plusieurs tiroirs du secrétaire, et y apercevant des bijoux et de l'argenterie, en grand nombre, il montra ces objets à l'individu qui l'accompagnait.

Toutes les mesures prises, l'exécution du vol fut fixée au 14 décembre 1816 jour auquel M. Sergent de Champigny donnait son audience publique au ministère de la guerre. Pour être certain que M. Sergent ne rentrerait pas chez lui pendant qu'on l'exécuterait, Pierre Coignard se rendit à cette audience dès son ouverture, et y resta jusqu'à la fin quoiqu'il n'eût rien à demander. M. Sergent s'approcha de lui à différentes reprises pour lui demander s'il ne pourrait pas faire quelque chose qui lui fût agréable. Pierre Coignard se confondit en remerciemens, et comme il venait souvent au ministère de la guerre, sa présence n'excita aucun soupçon.

Pendant qu'il gardait ainsi à la vue M. Sergent, des individus de sa bande dévalisaient sa maison et lui enlevaient son argenterie, ses bijoux, une grande quantité d'objets précieux et tout son argent comptant. Le soir, en rentrant chez lui, M. Sergent fut stupéfait d'un vol aussi audacieux. Le lendemain, il reçut la visite de Coignard qui venait lui témoigner combien il était sensible à son malheur et lui offrait tous ses soins pour l'aider à mettre la main sur les auteurs d'une si audacieuse tentative. L'honnête M. Sergent le remercia, les larmes aux yeux, de tant de bonté, et il accepta ses offres de services avec la dernière reconnaissance. Coignard l'accompagna chez le préfet de police, chez le procureur du roi, et déclara à ces magistrats qu'on se plaignait généralement des vols nombreux qui depuis quelque temps désolaient la capitale, et qu'il était de leur devoir de redoubler de zèle et d'activité pour empêcher le retour de pareilles scènes. En même temps il dit qu'il avait recueilli sur le vol commis chez M. Sergent, des données certaines et qui mettraient la police sur la trace des vrais coupables. Les indications qu'il fournit firent échouer les recherches de la police, et ce ne fut que longtemps après, lorsqu'on eut retrouvé quelques-uns des objets volés; tant à son domicile qu'à celui de l'excellent, qu'on parvint à découvrir la vérité. Les autres vols commis par cette même bande étaient aussi adroits et aussi audacieux. C'est à raison de ces différents faits que Coignard et ses complices étaient traduits devant la cour d'assises, ainsi que la fille Rosa, que l'accusation prétendait être Rosa Marcein et non Rosa Maria.

L'affaire avait excité au plus haut point l'attention publique; elle présentait des circonstances vraiment romanesques et des aventures bien dignes du pinceau de l'auteur de Gil-Blas, et des romanciers espagnols. M. Agier portait encore la parole, et M. Dupin jeune était, cette fois encore, au banc de la défense, mais dans l'intérêt de la fille Rosa. Les preuves étaient accablantes pour tous les accusés, et surtout pour Coignard; les témoins étaient nombreux et positifs, et ce qui aggravait la position des prévenus, c'était la résistance ar-

même qu'ils avaient apportée à l'exécution des ordres de la justice. Mais la défense tira un grand parti de la position de chacun; elle fit valoir les antécédens de plusieurs des accusés, et surtout de Coignard, dont la conduite et le courage en Espagne avaient mérité les plus grands éloges; lui-même il parla avec une certaine dignité, et produisit un effet favorable à sa cause en montrant sa poitrine sillonnée de cicatrices. Ces circonstances firent rejeter par les jurés la question d'homicide qui aurait entraîné la peine de mort.

Enfin, après cinq jours de débats animés, la cour, sur la déclaration du jury, rendit, à la date du 10 juillet 1819, un arrêt qui condamnait Pierre Coignard aux travaux forcés à perpétuité, avec exposition. Saffieri à dix ans, Carretti L'excellent et Alexandre Coignard à cinq ans, et qui acquittait la fille Rosa. Alexandre Coignard, en raison de ses antécédens et des révélations qu'il avait faites, fut gracié et placé seulement sous la surveillance de la haute police. Pierre Coignard supporta sa peine avec énergie. Lorsqu'il partit avec la chaîne des galériens pour le bague, une foule immense se rendit à Bicêtre pour le voir; et dans les villes qu'il traversait, il excitait la même curiosité. Enfin, il arriva à Toulon; tous ses anciens compagnons de captivité le reconnurent et le reçurent avec enthousiasme. On vérifia sur les registres du bague son signalement, et il se rapporta entièrement avec les détails fournis à Paris lors du premier jugement. On le mit à la double chaîne. Il s'y trouvait encore vers 1829. La fille Rosa alla s'établir à Toulon pour être plus à portée de le voir et de lui prodiguer ses soins, qu'elle continua jusqu'à sa mort, arrivée il y a peu d'années.

Cette affaire, qui remonte à vingt-cinq ans, occupa longtemps l'attention publique. Aujourd'hui encore, les détails en sont peu connus. Pierre Coignard, fils d'un honnête vigneron de Pangest, département d'Indre-et-Loire, quitta de bonne heure son père pour venir à Paris. Là, il se livra aux plus mauvaises fréquentations, et se laissa entraîner peu à peu dans toutes les horreurs du vice. On ne saurait trop le dire, et les annales criminelles sont là pour le démontrer, la vie entière de l'homme dépend de ses premières années, et le devoir le plus sacré d'un père est de veiller avec une incessante sollicitude sur la jeunesse de ses enfans. L'homme qui, à quinze ans, commet un vol, gravit souvent ainsi la première marche de l'échafaud, car le crime appelle le crime, et entraîne toujours après lui la souffrance et le malheur; et rien n'est plus vrai que cette maxime si simple de l'imitation: "Un cœur pur et honnête est le premier bonheur."

FIN.

A. L.

## RENTREÉ DES CLASSES.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

La rentrée des ÉLÈVES au COLLÈGE de l'ASSOMPTION aura lieu le 16 septembre.

Et. NORMANDIN, Ptre. Direct.

COLLÈGE ST. HYACINTHE.

LES CLASSES DE CETTE INSTITUTION recommenceront le 11 SEPTEMBRE; les Élèves doivent se rendre la veille, à 6 HEURES du soir. Le prix de la pension est de £15, payables d'avance en deux termes; le premier à la rentrée des Élèves, et le second au 15 février. Tous arriérés doivent être préalablement payés. Il sera libre à tous les parens d'envoyer leurs enfans comme Demi-Pensionnaires; mais les Élèves de cette Catégorie paieront £5 par an, au lieu de £4 qu'ils payaient ci-devant.

## AVIS.

Un maître d'école bien recommandé sachant l'anglais demande une place dans un village. S'adresser à ce bureau pour plus amples informations.

## ATTENTION.

LE SOUSSIGNÉ, à la sollicitation de plusieurs amis, se propose d'entreprendre la COLLECTION des comptes de ceux qui voudront bien lui confier, à des conditions raisonnables, (entendant parfaitement cette branche), soit à la ville ou à la campagne. Il fournira les meilleures recommandations d'honnêteté et de sobriété à ceux qui désireront l'encourager; il parle parfaitement les langues anglaise et française, ce qui est un avantage pour ceux qui font des affaires avec des personnes qui ne parlent qu'une seule langue. Les propriétaires de journaux, pamphlets, bureaux publics, etc. etc. etc. sont respectueusement priés de faire attention à l'annonce du soussigné, principalement ceux qui sont dans la nécessité de faire collecter, ils y trouveront un avantage sensible.

G. N. GOSSÉLIN.

N. B.—M. G. se chargera aussi de la distribution de lettres funéraires, pamphlets, circulaires, ainsi que de l'agence des journaux etc. etc. S'adresser, rue Notre-Dame, chez M. C. P. Leprohon, libraire ou au bureau de l'Aurore: rue St. Amable, près du marché-neuf.

Montréal, 24 juillet 1844.

## A VENDRE.

ACE BUREAU,

CANTIQUE pour la TEMPÉRANCE.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivans de chaque semaine à St.-Clément au presbytère ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.

AGENCE A NEW-YORK,  
Pour Ornaments et Objets d'Eglise.

AUSI

Pour marchandises de tous genres.

## AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-igné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.  
NEW-YORK. }

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

## CHOISIR SUR ECHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, inodisque vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique."

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le sous-igné vient de recevoir des principaux fabricans, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques, et Chapes: Draps d'or et d'argent; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés; aussi les échantillons de plus de 300 différens genres de Cands, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricans et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboirs et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque marchand du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au soussigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.  
New-York, 15 juillet 1844.

## MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE,

DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

## ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU &amp; LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARRÉ et Cie.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PTRE.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

PTRE.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.